

CANDIDATS CPGE B/L

École autonome de l'Université Sorbonne Nouvelle, l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT) forme des interprètes de conférence, des spécialistes de la traduction, des interprètes en langue des signes française et des chercheurs. Elle est habilitée à délivrer un master de traduction. Elle est membre du réseau Master européen de traduction (EMT) et signataire d'un memorandum d'entente avec l'ONU.

Depuis 2016, l'ESIT offre aux étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) la possibilité de postuler aux épreuves d'admission en **master de Traduction éditoriale, économique et technique** dans le cadre de l'ouverture de la Banque commune d'épreuves Lettres, Sciences économiques et sociales.

QUI EST CONCERNÉ ET COMMENT INTÉGRER L'ESIT ?

- Les candidats effectuant une seconde année de khâgne et préparant le concours « B/L » d'entrée à l'ENS.
- Les candidats peuvent se présenter soit en combinaison bilingue (langue A et langue B) soit en combinaison trilingue (langue A et langues B et C). Le français et l'anglais sont obligatoires, quelle que soit la combinaison choisie. Pour la combinaison trilingue, la troisième langue, B ou C, peut être l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le japonais, le portugais ou le russe.
- Les candidats en seconde année de khâgne ayant réussi les épreuves d'admission à l'ESIT devront justifier de l'acquisition de 180 ECTS. En cas d'admission à l'ENS, ils pourront bénéficier d'un report d'admission d'un an, renouvelable une fois.

COMMENT PROCÉDER ?

- **Lors de leur inscription à la banque d'épreuves B/L (sur le site de la banque commune d'épreuves)**, candidats cochent la case « ESIT ». Les candidats ne peuvent s'inscrire qu'en master de Traduction éditoriale, économique et technique.
- Sur le site Internet de l'ESIT, il existe une page dédiée dans le menu « Candidats », onglet « Candidats CPGE », rubrique « Candidats CPGE - B/L ». Les candidats s'inscrivent en remplissant obligatoirement, **aux dates indiquées sur le site Internet de l'ESIT**, la fiche « B/L - Orientation Traduction » qui comprend le numéro d'inscription SCEI et la combinaison linguistique présentée à l'ESIT (si combinaison trilingue : langue A, langue B et langue C ; si combinaison bilingue : langue A et langue B).
- Le 14 février 2022 au plus tard, les étudiants doivent envoyer, en rappelant la combinaison linguistique présentée à l'ESIT (combinaison trilingue : langue A, langue B, langue C ; combinaison bilingue : langue A, langue B), les deux bulletins de notes semestriels de leur première année de khâgne et le relevé de leurs notes au concours ENS à l'adresse **contact-bel-esit@sorbonne-nouvelle.fr** afin que le jury d'admissibilité de l'ESIT puisse délibérer en connaissance de cause.
- Les candidats retenus par le jury d'admissibilité de l'ESIT et qui auront ensuite acquitté les frais d'inscription au concours d'entrée seront convoqués aux épreuves écrites dudit concours, lequel se déroulera à distance le vendredi 25 mars 2022. L'admission sera prononcée par le jury d'admission de l'ESIT en fonction des résultats obtenus.
- Les candidats ayant présenté au concours ENS une ou deux épreuves de langue pour lesquelles la section Traduction de l'ESIT ne prévoit pas d'enseignement ne seront pas pris en compte par le jury d'admissibilité de l'ESIT.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À L'ESIT ?

1

**Candidats ayant présenté 2 épreuves
de langue vivante LV1 et LV2 :
moyenne requise = 12**

(toute note inférieure à 10 étant éliminatoire) ;

2

**Candidats ayant présenté 1 ou 2 épreuve(s)
de langue vivante LV1 :
note ou moyenne requise = 13**

(toute note inférieure à 11 étant éliminatoire).

Dans les décisions relatives à l'admissibilité, le jury d'admissibilité ne tiendra pas compte des notes obtenues dans les épreuves autres que celles des langues vivantes. Par ailleurs, il s'appuiera sur les bulletins pour statuer sur le cas des étudiants dont le dossier ne présente pas de notes pour les langues sélectionnées pour les épreuves d'admission à l'ESIT.

QU'EST-CE QU'UNE COMBINAISON LINGUISTIQUE ?

Selon la terminologie professionnelle, également adoptée par l'ESIT, la combinaison linguistique d'un traducteur s'énonce toujours en commençant par sa langue maternelle A, suivie de sa ou ses langues de travail, B puis C :

- la **langue A**, ou langue active, est une langue – acquise ou maternelle – parfaitement maîtrisée, maniée avec précision, aisance et idiomatisme. C'est la langue cible principale, c'est-à-dire la langue vers laquelle les étudiants traduisent.
- la **langue B**, est une langue dont toutes les nuances sont comprises et dans laquelle l'étudiant doit être capable de s'exprimer correctement. Les langues B et C, dites « langues passives », sont des langues sources.
- la **langue C**, est aussi parfaitement comprise que les langues A et B, mais les compétences rédactionnelles exigées dans cette langue sont moins élevées que pour la langue B.

COMMENT SE PRÉPARER AUX ÉPREUVES D'ADMISSION ?

Aucun apprentissage spécifique n'est nécessaire. Il est néanmoins conseillé de se documenter régulièrement sur les questions d'actualité dans chaque langue de travail, et de combler activement toute lacune de compréhension.

Toutes les informations utiles (modalités d'inscription, dossier à constituer, dates des épreuves, détails sur le master de Traduction éditoriale, économique et technique) sont publiées sur le site de l'ESIT, dans la rubrique dédiée aux candidats CPGE-B/L : www.esit.univ-paris3.fr, menu Candidats/Candidats CPGE.

Courriel : contact-bel-esit@sorbonne-nouvelle.fr

DATE DES ÉPREUVES D'ADMISSION >> VENDREDI 25 MARS 2022

QUELLE EST LA NATURE DU CONCOURS D'ADMISSION ?

Le concours d'admission en master de Traduction éditoriale, économique et technique vise à vérifier que le candidat possède, outre les connaissances linguistiques indispensables dans sa ou ses autres langue(s) de travail, B et C, une excellente maîtrise de sa langue A.

Le concours se déroule sur une journée et se compose de trois épreuves :

1. DEUX ÉPREUVES DE SYNTHÈSE ET DE TRADUCTION, de B en A et de C en A (ou de B en A et de A en B pour la combinaison bilingue).

>> DURÉE DE CHAQUE ÉPREUVE : 1 H 30.

Les textes proposés pour les épreuves de synthèse et traduction ne sont pas spécialisés ; ils sont généralement issus de la presse généraliste d'un pays de la langue source. Leur longueur est d'environ 1 000 à 1 200 mots. Il est demandé aux candidats :

- d'en **RÉALISER UNE SYNTHÈSE D'ENVIRON 350-400 MOTS** : il ne s'agit pas nécessairement de respecter l'articulation du texte source, mais plutôt de dégager les idées principales par rapport aux idées secondaires, sans paraphraser le texte ni ajouter d'éléments qu'il ne contient pas.
- de **TRADUIRE UN FRAGMENT COHÉRENT D'UNE CENTAINE DE MOTS** vers la langue A (et vers la langue B pour la combinaison bilingue). Le candidat devra s'attacher au sens du texte, et non aux mots qui le composent.

2. UNE ÉPREUVE D'EXPRESSION ÉCRITE

en langue B, sur un sujet d'ordre général.

>> DURÉE DE L'ÉPREUVE : 1 H.

L'épreuve d'expression écrite porte sur un sujet d'ordre général et doit être d'une longueur de 400 à 450 mots. Une attention particulière devra être apportée à l'enchaînement des idées et à la fluidité de l'expression.